

## **Rapport de la commission de gestion de l'ASIOR sur le préavis 19/19 «Comptes de l'année 2018 »**

---

La commission de gestion composée de Mmes Anne-Sylvie Seiler, Claire-Lise Cand, Cora Pasteur (suppléante) de M. Roland Stalder et de Mme Valérie Rovero (rapporteur) s'est réunie le 24 avril 2019 pour étudier le préavis 19/19 « Comptes 2018 ». Madame Sophie Dumoulin, absente, a été remplacée par la suppléante Mme Cora Pasteur. Nous remercions la représentante du CODIR, Mme Valérie Cottens ainsi que le responsable des comptes, M. Jean-Luc Randin, pour leurs précisions et les réponses à nos questions.

En 2018, l'ASIOR en est à sa 3<sup>ème</sup> année entière de fonctionnement et le budget correspond aux comptes présentés. Les charges communales sont inférieures de 41'174.53 à celles budgétisées. Le rapport de la fiduciaire OFICO relève d'une part que certains amortissements sont prévus sur 20 ans plutôt que 10 ans (comme précisé dans le règlement sur la comptabilité des communes). Elle confirme d'autre part la conformité des comptes selon la loi sur les communes et le règlement sur la comptabilité des communes.

En contrôlant les comptes, la commission relève différents points :

- Compte 500.3002 (autorités) : 18'000.- de moins que budgétisé car le CODIR a fonctionné avec 7 personnes jusqu'en août 2018, puis avec 10 personnes. Le budget prévoyait 10 personnes sur toute l'année.
- Comptes 501.3189.1 : augmentation de 10'000.-. Il s'agit d'une reprise du contrôle AVS qui considère que les médecins et les dentistes scolaires sont salariés de l'ASIOR et donc soumis à l'AVS.
- Compte 501.3185 : les frais d'études concernent l'étude Microgis (transports)
- Compte 501.3131 : une augmentation dans l'achat des repas qui est compensée par le compte 501.4332.0 (repas à charge des parents)
- Compte 502.3188: diminution de 60'000.- des frais de transport dû au fait qu'il y a plus d'abonnement avec car postal. Plus d'élèves sont transportés sur les lignes régulières et il y a moins de petits bus supplémentaires.
- Compte 502.4356.0 : litige avec car postal : récupération de 9'459.40
- Compte 503.3011.2 : Augmentation de 2'000.- car la conseillère école-famille a augmenté son temps de travail
- Compte 503.3181.1 : ce compte comprend également l'achat d'un ordinateur pour la conseillère école-famille.
- Compte 510.3111 : contrat de maintenance des bornes informatiques et wifi, payable pour deux ans.
- Compte 510.3161 : budget trop optimiste concernant le loyer des salles.

- Compte 510.3512.2 : il s'agit de la refacturation d'une partie des salaires du Directeur et des secrétaires aux communes. (convention 2008)
- Compte 510.3651 : la commission souhaite que le budget de 20'000.- pour les activités sportives soit maintenu même s'il n'est pas utilisé complètement cette année.
- Comptes 510.3522.0 et 520.3522.0 : il s'agit pour les communes de payer l'écolage d'élèves qui ont obtenu une dérogation et sont scolarisés dans un autre établissement.
- Comptes 520.3655.3 et 520.4356.0 : un groupe d'élèves du secondaire ont participé à un concours de robotique et l'enseignant a trouvé des « sponsors » pour payer les frais.

La commission a également posé la question des « camps » et « sorties scolaires ». Jusqu'à fin juin 2019, rien ne change, mais à partir d'août 2019, nous ne pourrons plus demander de participation aux parents excepté 16.- / jour. Le CODIR va étudier le problème et retravailler son budget en fonction de cela.

Au vu de ce qui précède, après discussion et à l'unanimité, la commission invite le conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal,

- vu le préavis 19/19 concernant les comptes 2018;
- ouï le rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## **DECIDE**

- 1. D'approuver les comptes de l'exercice 2018, présentant une participation des communes de CHF 4'881'535.47**
  - 2. De décharger la commission de gestion de son mandat.**
-

Montcherand, le 30 avril 2019

Pour la commission :

Cand Claire-Lise .....

Seiler Anne-Sylvie .....

Stalder Roland .....

Pasteur Cora .....

Rovero, Valérie, rapporteur .....